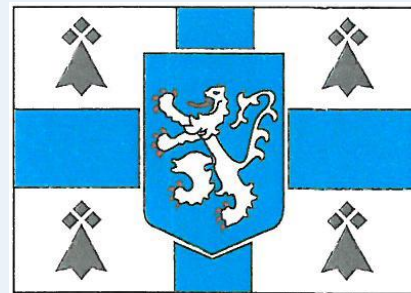




Responsable de la publication : Patrick TANGUY, Maire - Rédaction : Commission communication



Mouez ar Yeuc'h

Bulletin d'informations Communales Octobre 2018
Keleir ar Gumun Here 2018
N° 124

Gwell eo brud vad da beb hini
Evid kaoud madou leiz an ti

Mieux vaut bonne renommée, qui que l'on soit
Que richesses plein la maison

Sommaire / Krennadur

INFOS PRATIQUES & CALENDRIER

RETOUR SUR IMAGES

AGENDA

A TRAVERS LA COMMUNE

VIE ASSOCIATIVE

CONSEILS MUNICIPAUX

INFORMATIONS DIVERSES



OCTOBRE ROSE

Campagne d'information et de sensibilisation
du dépistage du cancer du sein

50 à 74 ans,
le dépistage c'est tous les 2 ans !

Mairie

5, rue Louis Tymen – 29100 Le Juch
Tél : 02.98.74.71.50 – Fax : 02.98.74.70.99

mairie.le-juch@wanadoo.fr

Site : www.lejuch.fr

Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

Du mardi au vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Fermée le Samedi

Permanences du Maire et des Adjointes

Patrick Tanguy

Maire

Le samedi matin sur rendez-vous

Marc Rahe

Adjoint aux finances, gestion du patrimoine,
nouvelles technologies, culture

Sur rendez-vous

Yves Tymen

Adjoint aux travaux, à l'urbanisme, à l'agriculture et à
l'environnement

Sur rendez-vous

Isabelle Kervarec

Adjointe aux affaires scolaires, affaires sociales,
communication, enfance et jeunesse, animation, vie
associative– CCAS

Sur rendez-vous

Douarnenez Communauté :

75, rue Ar Veret – 29100 Douarnenez – Tél :
02.98.74.48.50

Déchetterie de Lannugat :

Ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h
& de 14h à 18h.

Urgences médicales :

Appeler le 15 qui assure la régulation

Cabinet infirmier :

Cabinet Petitbon Alan

Tél : 02.98.74.71.04 Port : 06.07.27.95.47

ADMR Plogonnec :

Rue des Ecoles – 29180 PLOGONNEC –

Tél : 02.98.91.84.96

Transport Le Juch / Douarnenez :

Le samedi

Départ à 9h30 de votre domicile & retour à 11h.

Taxi Lokorn–06.82.82.56.56 - **NEW!**

Transport à la demande : Pays de Douarnenez

0 810 810 029

Transport Penn ar Bed :

Ligne (ligne 51) régulière DZ / Quimper sur le site
internet cat29.fr

Ecole Notre Dame de Toutes Grâces :

6, rue de l'école – Tél : 02.98.74.71.70

Ulamir du Goyen - Centre de Loisirs :

Rue Abbé Conan – 29100 Poullan

Tél : 02.98.74.27.71

Boîte postale :

Levée du lundi au samedi à 9h00

Marché mensuel

Le 3^{ème} jeudi du mois de 16h30 à 19 h00

Place de l'Eglise

Vin, fruits et légumes, produits d'hygiène et
d'entretien, bijoux, Croquanteries

Calendrier des Manifestations



Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
27 Octobre	Fête de la Soupe	Salle Socioculturelle	Emglev Bro et ULAMIR
10,11 & 12 Novembre	Centenaire de l'Armistice de 1918	Salle Socioculturelle	Histoire & Patrimoine et ses partenaires
16 Novembre	Présentation projet aménagement	Salle Socioculturelle	La Mairie
17 Novembre	Soirée Raclette	Salle Socioculturelle	A.S.D.J.
22, 23 & 24 Novembre	Téléthon	Salle Socioculturelle	Association Sonia
8 & 9 Décembre	Spectacle Notre Dame de Paris	Salle Socioculturelle	La Mairie et ses partenaires
22 & 23 Décembre	Exposition Art Floral	Salle Socioculturelle	Art Floral
23 Décembre	Le Père-Noël	Le Bourg	Comité Animation
5 Janvier 2019	Les Vœux du Maire	Salle Socioculturelle	La Mairie

Journée du 15 Août

Pour l'incontournable Pardon du Juch, il y avait du monde sur la place de l'église ensoleillée.

De beau matin l'office religieux s'est tenu à la salle suivi de la traditionnelle procession.

Après-midi, bonne participation à notre balade dans le bois du Névet qui devient également une habitude incontestée de notre manifestation aoûtienne.

A tous ceux qui s'interrogent sur le rôle de « *ces poteaux piqués à Meil len ?* »



David Bordeix, propriétaire des lieux, a fourni les explications techniques sur la culture de cette plante. Il s'agit bien sûr d'une plantation de houblon, plante grimpante servant à aromatiser la bière.

19h00 retour place de l'église, lieu idéal pour le repas où Vincent Guichaoua nous a préparé une recette de thon avec la participation de l'A.S.D.J.

La soirée s'est prolongée avec les groupes « El Maoût », « Karl Halby » et « Ralush Balush ».

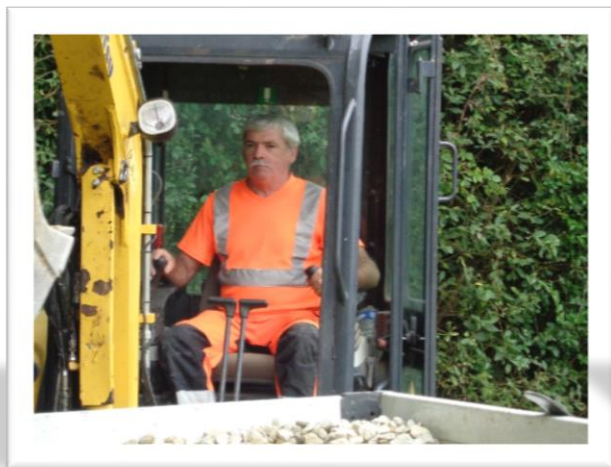


Costumes et bannières portés lors de la procession



Travaux Terrain des Sports

La saison estivale aura été marquée par la réalisation de drains sur le terrain de foot. Afin d'assainir le terrain de foot, Frédéric et Paul ont posé 200m de drains. Ils ont également remis en état la main-courante en changeant les éléments hors d'usage et en renforçant les fondations de certains poteaux.



Eco-Pâturage

Depuis janvier 2017, toutes les collectivités françaises ont dû renoncer à l'utilisation de pesticides pour entretenir leurs espaces verts hormis pour les cimetières et terrains de sport. La commune, soucieuse du respect et de la qualité de l'environnement, s'est engagée depuis 2015 dans la démarche et a proscriit dès 2017 leurs usages sur les espaces communaux. Pour cette action, le Conseil régional de Bretagne nous a attribué le label « Zéro phyto ». Cette règle a nécessité de revoir les méthodes de gestion des espaces publics. Dans ce contexte, l'éco-pâturage trouve toute sa place et c'est ainsi que le choix s'est porté sur ce mode alternatif pour débroussailler la peupleraie située à l'entrée du terrain de sport. La peupleraie fait en effet partie du projet d'aménagement du centre bourg.

Qu'est-ce que l'éco-pâturage ? L'éco-pâturage consiste à entretenir les espaces verts avec des animaux. C'est une méthode d'entretien des espaces verts alternative à l'entretien mécanique. Cette méthode permet de



générer au-delà du résultat des valeurs ajoutées qui peuvent être environnementales (préservation de la biodiversité domestique et sauvage, limitation des bruits, baisse des émissions de gaz à effet de serre et autres polluants...), pédagogiques et sociales (renforcement du bien-être, création de liens sociaux, support pédagogique...) ou encore socio-économiques (baisse de la pénibilité et des risques au travail, coût pour la collectivité).

Une quinzaine de chèvres ont été installées au début du mois d'octobre. Les animaux devraient rester sur place jusqu'à mi-décembre.



Repas des Aîné(e)s, le 14 Octobre



Le traditionnel repas des anciens s'est déroulé le dimanche 14 octobre à la salle socioculturelle. 54 convives se sont réunis dans une ambiance conviviale.

Nos chanteurs se sont exprimés.

La vingtaine de bouquets créés par l'association "Graine d'Hellébore" ont réjoui les vainqueurs de la Tombola.



Travaux de l'Eglise

Pour rappel, ces travaux bénéficient de subventions de la part de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) (50 %), du Conseil Départemental (25 %) et de la Région Bretagne (environ 5 %). Le reste est complété par la commune et les dons des entreprises et des particuliers.





Réunion de chantier le 3 octobre pour la réception de la tranche conditionnelle 2 en présence de Mme DE PONTAUD, architecte en chef des Monuments Historiques, Mme Françoise Godet-Bolestreau de l'agence De Pontaud et des entreprises Goavec Pitrey, Cruard et Davy.

AGENDA

Week-End « Notre-Dame de Paris ».

Les bénéfices de ces soirées animées par la troupe « Si ça vous chante » seront reversés à la Fondation du Patrimoine pour aider au financement des travaux de restauration des toitures de l'église.

Depuis octobre 2015, une soixantaine de donateurs et les différentes actions portées par l'association Histoire et Patrimoine ont permis de collecter plus de 7000 €. Les dons sont recueillis par la Fondation du Patrimoine et les bons de souscriptions sont toujours disponibles en mairie ou sur le site :

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-notre-dame-du-juch>.

LA TROUPE MUSICALE "SI ÇA VOUS CHANTE"
PRÉSENTE

NOTRE DAME DE PARIS

D'APRÈS LA COMÉDIE MUSICALE DE LUC PLAMONDON ET RICHARD COCCIANTE

Adaptation et mise en scène / coach vocal :
Corinne MOIGN
Arrangements musicaux :
Dominique ROBINEAU
Décors :
Joseph LE MASSON
Klervi BOURSEUL

DATES EXCEPTIONNELLES!
8 & 9 DÉCEMBRE 2018
SALLE SOCIO-CULTURELLE LE JUCH (29)
RÉSERVATION CONSEILLÉE AU 02 98 74 71 50

20h30 le samedi // 15h30 le dimanche - TARIFS // Adultes : 8 € // Enfants de 6 à 12 ans : 2 € // - de 6 ans : gratuit (sur les genoux)

Le dispositif « Skoaz ouzh Skoaz » mis en place par la Région permet à la commune d'obtenir une aide financière supplémentaire de 10 000 € si le cumul des dons atteint 1 % du montant des travaux. Ce dispositif a déjà permis à la commune d'obtenir pour les deux premières tranches des travaux une aide financière complémentaire du Conseil Régional de 20 k€.

C'est pourquoi, le soutien de tous est important. Cette représentation sera l'occasion de relancer cette nouvelle tranche.





Fête de la Soupe
Ar Yeuc'h/Le Juch Fest ar Soubenn
27 octobre 2018/Salle communale
A partir de 19h
Concours de Soupe
(sur inscription)
Concerts
Kermarron
Braz Band
Les Doigts toniques
Une Soupe et au lit!
Entrée libre
Restauration sur place

Renseignements/Inscription : emglev.bro.dz@gmail.com/07 83 88 75 57
Organisation : Emglev bro DZ - Comité d'animation du Juch - Ulamir du Goyen

Partenariat avec Emglev Bro
& l'ULAMIR du Goyen.

Restauration sur place
Tartines aux feux de bois)
Crêpes, Soupes.

Animation
Fanfare de Kermarron
Les doigts toniques)

Inscription 06 66 32 38 08

Exposition du Centenaire de l'Armistice de 1918

LE JUCH
- salle socioculturelle -



exposition
SUR LES TRACES
DE LA GRANDE GUERRE

Les 10, 11 & 12 novembre 2018
de 10h00 à 18h00
Entrée gratuite - café gâteaux



Centenaire
de l'Armistice
14 - 18



Organisé par les associations :
Histoire et Patrimoine du Juch, Amzer Gwechall de Pouldergat,
Poullann Gwechall Hag Hirio, Les amis de Saint-Germain de Kerlaz,
Bretagne Histoire Vivante, Mémoire de la ville de Douarnenez.

L'ADAPA développe depuis 2014 des actions de prévention de l'isolement à l'attention des personnes isolées.

Par l'intermédiaire d'ateliers créatifs, de sorties culturelles, d'accompagnement vers la médiathèque de Douarnenez, l'association souhaite proposer des activités qui correspondent aux centres d'intérêt des usagers et permettent de rencontrer d'autres personnes.

Dans cette démarche, 4 collègues auxiliaires de Vie Sociale de l'ADAPA ont proposé de mettre en œuvre des après-midi « Jeux » depuis mai 2018. A l'occasion de la mutualisation entre l'ADADOM (ex-ADMR de Plogonnec) et l'ADAPA, le service a contacté la mairie du Juch pour mettre en œuvre cette action chaque mercredi après-midi de 14H30 à 17H30 (sauf les 26 décembre 2018 et 2 janvier 2019) à la salle Polyvalente de la commune. Après la période estivale, depuis le 19 septembre et jusqu'au 15 juillet 2019 : Jennifer, Géraldine, Marlène et leurs collègues accueillent les usagers de l'ADAPA et l'ADADOM pour se retrouver de manière conviviale autour des jeux

- Le lynx, Domino, Triomino, Jeux de carte, Loto, Coffret de jeux classiques (dames, chevaux...), Puzzle

Afin de faciliter le transport aller-retour des personnes intéressées, il est organisé et pris en charge par les collaborateurs de l'ADADOM et de l'ADAPA.

Un goûter accompagne ce temps de rencontre convivial. Les personnes souhaitant se joindre à cette démarche sont les bienvenues et peuvent contacter Madame Céline MARTIN, auprès de l'ADADOM (02.98.91.84.96), ou Madame Jocelyne PERINET auprès de l'ADAPA (02.98.92.70.75) pour tout renseignement complémentaire.



Vente de Crêpes au profit du Téléthon



Vous êtes chaque année plus nombreux à venir, salle socioculturelle, vous approvisionner en crêpes et soutenir l'action de l'association Sonia.

Les bénévoles comptent sur vous cette année encore
les 22, 23 et 24 Novembre

ETAT CIVIL

Naissance

Léa DOUERIN – Kermenguy
– le 11 septembre 2018



Décès

François HASCOËT – 10, hent ar Stang
– 24 août 2018
Marie Anne PRIGENT – Croix Pont Prenn
– 10 septembre 2018
Patrice KAMM – 2, place de l'église
– 26 septembre 2018



A travers la Commune

Urbanisme

Déclaration préalable – 10

Clôtures, modification de toiture, abri à bois, remplacement de porte, ravalements, remplacement de menuiserie, remplacement porte de garage.

Permis de construire – 02

Maison individuelle, abri ouvert

Certificat d'urbanisme – 11

Mutuelle Communale

La commune vient de signer une convention de lancement d'une mutuelle de village avec le groupe AXA. Cette mutuelle de village propose une couverture complémentaire santé à des tarifs préférentiels aux administrés qui souhaitent y adhérer. Seule condition : habiter sur la commune ou y travailler.



Une réunion d'information s'est déroulée à la salle socioculturelle le 13 septembre en présence d'une trentaine d'administrés et trois

permanences ont eu lieu au mois d'octobre.

Nicolas Morvan, référent sur la commune, se tient à la disposition des personnes intéressées.

Tél : 06 49 09 73 20 – 09 70 80 84 29

A Louer – Logement T3

Un logement de type 3 avec une cuisine, deux chambres, situé rue Louis Tymen près de la mairie est proposé à la location. Montant du loyer : 357.01 € - Libre.

Plus de renseignement
auprès de
la mairie 02 98 74 71 50



Listes Electorales

Les personnes nouvellement installées sur la commune doivent s'inscrire sur les listes électorales de leur commune de domicile avant le 31 décembre 2018.

Se présenter en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Messe au Juch

A l'occasion de la Toussaint une célébration aura lieu le jeudi 1^{er} novembre à 15 h.



L'église étant indisponible en raison des travaux de rénovation des toitures, elle aura lieu à la salle socioculturelle.

Mobilité des seniors - Transport -

Ce service assuré par le Taxi Lokorn de Locronan et destiné en priorité aux personnes de 60 ans et plus, vous permet de vous rendre, le samedi matin, de votre domicile vers les commerces de Douarnenez (Intermarché, Leclerc, centre-ville).

Inscription en mairie (02 98 74 71 50) au plus tard le vendredi 12 h. Tarif : 2 € aller/retour.

Centre de loisirs

La municipalité du Juch et l'Ulamir proposent un accueil de loisirs à Poullan-sur-Mer.

Garderie possible à partir 7h30 et le soir jusqu'à 18h30 à la salle socioculturelle.

Une navette passe prendre les enfants à 8h30 et les ramène à 17h30. Le goûter est fourni.

Renseignements et inscription auprès de l'ULAMIR au 02 98 74 27 71.

<http://ulamircentresocialdugoyen.blogspot.fr/>



Recensement

Tous les jeunes Français doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette démarche obligatoire doit se faire dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire.

Se munir de votre Carte Nationale d'Identité et de votre livret de famille

Horaires de la mairie

La mairie est ouverte :

Le lundi de 9h à 12h et de 14h00 à 18h30.

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h.

Fermée le samedi.

VIE ASSOCIATIVE

Club des Retraités

Une sortie a eu lieu le 9 octobre à Quimperlé avec une visite guidée. Croisière sur l'Aven Belon. Restaurant. Je suis rassuré, tout le monde savait nager !

Jeudi 27 septembre, on a fêté les anniversaires. Nous espérons que tout le monde a passé un très bel été.

Venez nous rejoindre, la porte est grande ouverte.

Kenavo.

Le Président, Alain NICOLAS

06 68 12 98 30

Les Diables du Juch

La saison des Diables est lancée. Depuis début août, le club de foot du Juch a rechaussé les crampons. Le club se porte très bien, une belle ambiance y règne, on le voit avec l'arrivée d'une quinzaine de nouveaux joueurs pour un total de 50 licenciés.



L'équipe A sera une nouvelle fois dirigée par le juchois Romuald Brouquel avec l'aide de Frédéric Faou, l'équipe B reste sous la houlette d'Alexandre Pennamen.

Les Diables ont reçu un nouveau jeu de maillots offert par la conserverie de la mer Kerbriant de Douarnenez.

La mairie, et nous les en remercions, a effectué des travaux sur le stade : installation de drains, réparation des mains courantes. Viendront la mise en place de pare-filets derrière les buts, remplacement des portes des vestiaires fracturées.

Côté manifestations, la journée pétanque et l'organisation avec le comité d'animation du « Juch en Fête » a été un franc succès.

L'ASDJ organise une « soirée raclette » à partir de 19H le samedi 17 novembre à la salle polyvalente, inscription au 06 33 23 06 04 (Hascoët Nicolas) ou sur le site Facebook des Diables : ASDJ les Diables du Juch.

Vive les Diables
Sportivement, le Président.

Histoire et Patrimoine

En cette année du centième anniversaire de l'armistice du 11 novembre, les associations d'histoire locale du Pays de Douarnenez : Histoire et Patrimoine du Juch, Amzer Gwechall de Pouldergat, Poullann Gwechall Hag Hirio de Poullan, Les amis de Saint Germain de Kerlaz, Mémoire de la Ville de Douarnenez et Bretagne Histoire Vivante se sont unies pour célébrer cette commémoration.



Notre objectif est de réaliser **une exposition commune les 10, 11 et 12 novembre de 10 h à 18 h à la salle socioculturelle du Juch.**

Au travers de panneaux, d'objets, de conférence nous présenterons une illustration des multiples facettes de la réalité vécue pendant la première guerre mondiale à la croisée de deux mondes, le monde rural et le monde maritime.



Nous souhaitons ensemble « Sur les traces de la Grande Guerre » contribuer à transmettre le souvenir d'un événement majeur qui a mis fin à une époque et ouvert une nouvelle ère. Venez nombreux encourager ce travail de mémoire auquel sont associés les établissements scolaires.

Au **Pardon du 15 août**, les costumes et bannières portés lors de la procession ont renoué avec la tradition.

A l'occasion des **journées du Patrimoine de septembre**, nous avons présenté les **travaux en cours à l'église**. De nombreux visiteurs ont été très intéressés par cette découverte.

Pour contribuer à ces travaux l'association vient de versé 750 € à la Fondation du Patrimoine. 600 € sont le fruit du travail des brodeuses, entre autres produits de la loterie dont le tirage s'est fait le 15 août. 150 € ont été obtenus lors de l'opération « Les trophées de la vie locale » du Crédit Agricole.

Vous aussi, apportez votre pierre à la restauration de l'église ! Chaque don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du montant versé. Les bulletins de souscription sont disponibles à la mairie, ou directement sur internet.

A la prochaine.



Un diskouezadeg diwar-benn ar Brezel Vras a vo graet er Yeuc'h (Ti an Holl : 10, 11,12 a viz Du). Savet eo bet al labour-se ganeomp ha kevredigezhioù all eus Bro Douarnenez. Ne c'hellomp ket chom hep derc'hel sonj eus an amzerioù kriz-se.

Pardon Hanter-Eost a oa brav memes ma ne oa tamm musik e-bet e-doug ar brosesion. Da geñver Devezhioù ar Glad Roger Youinou 'neus digemeret kalzig tud en iliz evit komz diwar-benn mont-araok ar chañter.

Un tamm sikour (750 Euro) a zo bet kaset ganeomp da Fondation du Patrimoine ha ma fell deoc'h reiñ ho skoazell a-benn da reneveziñ an iliz-parrez e vo tennet 66% eus ho skodenn digant ho impoioù. Bilhedoù-skoazell a zo en Ti-Kêr.

Comité de Jumelage

Le comité de jumelage a été contraint d'annuler le concours de pétanque initialement prévu le 22 septembre pour cause d'intempéries, et le 29 septembre pour éviter de faire concurrence au tournoi organisé par Tréboul par solidarité avec Maëlyne, petite fille obligée de se rendre au Mexique pour se faire soigner.

Pour combler ce manque à gagner, nous organiserons un concours de belote dans le courant du mois de novembre, date à confirmer.

A bientôt pour d'autres manifestations.

Le Comité de Jumelage, Daniel Canonico 02 98 74 70 88

Ecole Notre-Dame

A l'école Notre Dame, la rentrée s'est faite sous un beau soleil matinal. Accueillis par l'équipe éducative, parents et enfants se sont retrouvés autour d'un café, de jus de fruits et autres lichouseries.

Les 46 élèves (24 en maternelle-CP et 22 en CE-CM) ont retrouvé leurs enseignantes, Sandrine et Catherine ; l'ASEM, Delphine ; l'employée de service, Hélène et les deux auxiliaires de vie scolaire, Florence et Sonia.

De nombreux projets sont à venir : sorties cinéma, théâtre, rencontres sportives, séances de piscine, classe de découverte...





Les activités menées par l'APEL ont également démarré. Après le troc et puces du mois d'octobre, les parents proposeront un repas courant novembre.

Art Floral

Cette année c'est à la montagne que nous nous retrouverons.

22 et 23 décembre : Exposition d'art floral sur le thème « Noël à la montagne »

Mais les bons moments, c'est aussi en famille ou entre amis autour d'une belle table parée pour les fêtes.

Comme les années passées les enfants de l'école participeront à la décoration de la salle.



Trois ateliers gratuits seront organisés pour les enfants à partir de 7 ans le samedi après-midi à 14H, 15H et 16 H.

Le matériel et les fleurs sont fournis, les places étant limitées à 30, les inscriptions sont obligatoires.

Inscriptions : D Salm 02 98 74 73 12 ou M Joncour : 02 98 91 07 20

Une loterie de bouquets basée sur l'achat du billet d'entrée aura lieu tout au long de ces 2 jours.

22 décembre de 14H à 19H et le 23 décembre de 11H à 18H

Entrée 2 €, gratuit pour les moins de 15 ans.

Café, Gâteaux



Conseils Municipaux

Conseil du 10 Octobre 2018

Transfert Enfance Jeunesse

Présentation : Patrick TANGUY

Douarnenez-Communauté a réalisé en 2017 une étude sur la jeunesse qui a posé la trame d'une politique jeunesse à l'échelle du territoire et préconisé l'exercice de cette compétence au niveau communautaire.

Vu l'avis du comité de pilotage du 28 mai dernier,

Vu l'avis du Conseil Communautaire du 28 juin 2018,

Il est demandé au conseil de se prononcer sur la prise de compétence Jeunesse par Douarnenez Communauté à compter du 1^{er} janvier 2019.

La prise de compétence Jeunesse par Douarnenez communauté comprend :

- Coordination et animation d'une politique Jeunesse à l'échelle du territoire de Douarnenez communauté.
- Actions en faveur de la jeunesse en partenariat avec les acteurs associatifs et institutionnels.
- L'information jeunesse, assuré principalement par le PIJ (Point Information Jeunesse).
- La prévention en faveur de la jeunesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de la compétence « Jeunesse ».

Approbation du PLH

Présentation : Marc RAHER

La réflexion relative à l'élaboration du futur Programme Local de l'Habitat (PLH) a été engagée en juin 2017 et est à présent achevée. Elle fait suite aux quatre précédents PLH et constitue ainsi la poursuite d'une politique communautaire en matière d'habitat affirmée depuis plus de deux décennies.

En l'occurrence, les travaux réalisés dans le cadre des nombreux échanges (séminaire, ateliers thématiques, réunions techniques, comités techniques, comités de pilotage) traduisent le projet relatif à la politique communautaire en matière d'habitat pour la période 2019-2025.

Aussi, le projet de PLH, outil opérationnel de la politique communautaire en matière d'habitat, est composé de trois volets : un diagnostic, un document d'orientations et un programme d'actions. Sur la base des enjeux mis en évidence dans le diagnostic, le document d'orientations définit cinq grandes orientations, axes d'intervention prioritaires de la politique communautaire. Ces cinq orientations sont

quant à elles déclinées en vingt-trois actions qui seront mises en œuvre à compter de 2019 pour six années.

Le renouvellement urbain et la requalification du parc existant caractérisent l'orientation majeure du projet de PLH, tant par les enjeux que l'orientation sous-tend que par les moyens qui lui sont projetés, à savoir 80% du budget financier prévisionnel total estimé à 423 000 € par an.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du 10 septembre 2018,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 septembre 2018, il est proposé :

- **De valider le projet de PLH,**
- **De notifier la présente délibération aux communes et Personnes Publiques Associées concernées pour consultation.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de Programme Local de l'Habitat.

Tarifs communaux 2018

Présentation : Marc RAHER

M. Marc RAHER, Adjoint aux finances, présente à l'assemblée les nouveaux tarifs municipaux proposés par la commission des finances réunie le 24 septembre 2018 applicables pour l'année 2019.

DESIGNATION	VOTE CONSEIL MUNICIPAL
CONCESSION DANS LE CIMETIERE	
Simple pour 15 ans	70 €
Simple pour 30 ans	140 €
Double pour 15 ans	150 €
Double pour 30 ans	300 €
Columbarium 15 ans	780 €
Columbarium 30 ans	1 560 €
Cavurne 15 ans	625 €
Cavurne 30 ans	1 250 €
PHOTOCOPIE DE DOCUMENTS SIMPLES	
A4 (recto) noir et blanc	0,25 €
A3 (recto) noir et blanc	0,50 €

A4 (recto verso noir et blanc)	0,45 €
A3 (recto verso noir et blanc)	0,90 €
A4 recto couleur	0,50 €
A3 recto couleur	1,00 €
A4 (recto verso) couleur	1,00 €
A3 (recto verso) couleur	2,00 €
Envoi de fax	1,00 €
PRODUITS DIVERS	
Location du barnum	90,00 €
Mise à disposition remorque	40,00 € la rotation
Mise à disposition tables	4,00 € la table+2 bancs
Déballeurs occasionnels, Cirques et petits spectacles	35,00 €
Cartes postales - Particuliers	0,50 €
Cartes postales - Commerçants	0,30 €
Souricide Raticide - 500 gr	3,00 €
Reliure de dossier	2,00 €
Feuille plastifiée	1,00 €

SALLE SOCIOCULTURELLE

Associations communales – cotisation annuelle (comprend une assemblée générale avec repas)	Cotisation annuelle : 40,00 €	
Associations communautaires ou conventionnées	Du lundi 10h00 au samedi 8h00	Du samedi 9h00 au lundi 9h00
Grande Salle ou petite salle	80 €	120 €
3 Salles	110 €	165 €
Activités culturelles (résidence de 1 à 5 jours)	De 100 à 300€ sous conditions	
Particuliers juchois	Du lundi 10h00 au samedi 8h00	Du samedi 9h00 au lundi 9h00
Petite salle (50€ la journée supplémentaire)	150 €	225 €
3 salles (100€ la journée supplémentaire)	250 €	375 €
Particuliers extra communaux	Du lundi 10h00 au vendredi 16h00	Du vendredi 17h00 au lundi 9h00
3 salles (100€ la journée supplémentaire)	570,00 €	850,00 €
Activités produisant des recettes		

Associations locales ou conventionnées Petite salle	50,00 €	50,00 €
Associations locales ou conventionnées forfait 3 Salles	80,00 €	80,00 €
Association communautaires forfait Petite Salle	160,00 €	160,00 €
Association communautaires forfait 3 Salles	240,00 €	240,00 €
Organisation professionnelle	1/2 Journée	Journée
Petite ou Grande salle	80,00 €	150,00 €
3 salles	150,00 €	250,00 €
Activités spécifiques lundi au jeudi	Créneau 3 heures	Convention Annuelle
Cours de bien-être ou autres inférieur à 20 personnes Petite salle créneau de 3 heures	50,00 €	500,00 €
Cours de bien-être ou autres supérieur à 20 personnes Grande salle créneau de 3 heures	160,00 €	1 500,00 €
Débat public électoral	100,00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs municipaux proposés par la commission des finances pour l'année 2018.

Subventions aux associations

Présentation : Marc RAHER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement des subventions aux associations comme détaillées ci-dessous :

LISTE ASSOS	<u>VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL</u>
SANTE	
Amicale des Donneurs de Sang Dnz et ses environs	50,00 €
HUMANITAIRE	
Banque Alimentaire	100 €
Restaurant du Cœur	100 €
TOTAL HORS ASSOS LOCALES	250 €
ASSOCIATIONS COMMUNALES	
APEL Ecole ND Toutes Grâce	250 €
Association Histoire et patrimoine	500 €

Association Graine d'Hellébore	250 €
ASDJ	900 €
Comité de Jumelage	350 €
Ecole ND pour Noël	400 €
OGECEcole NDT Grâces Cantine	1 500 €
Club des retraités	250 €
Sté chasse des Stangs	250 €
Sté chasse La Juchoise	250 €
Comité d'animation	550 €
TOTAL ASSOCIATIONS LOCALES	5 450 €
Subventions demandées globales	5 700 €

Taux d'imposition

Présentation : Marc RAHER

Sur proposition de la commission des finances réunie le 24 septembre 2018 et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'application des taux identiques comme suit :

<u>Taxes</u>	<u>Taux 2016</u>	<u>Taux 2017</u>	<u>Taux 2018</u>	<u>Taux 2019</u>
Habitation	14.20%	14,48%	14,48%	14,48%
Foncier bâti	19,04%	19,42%	19,42%	19,42%
Foncier non bâti	53,32%	54,38%	54,38%	54,38%

Avenant n°3 - Tranche optionnelle 2 au marché de couverture

Présentation : Patrick TANGUY

Considérant la délibération n°2016-26 du 11 août 2016 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la restauration des toitures et de la voute lambrissée de l'église,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de faire un avenant avec l'entreprise DAVY pour la réalisation d'une langue de chat en plomb, côté Nord. Le montant de l'avenant est de 926,76 € TTC (772,30 € HT).

Cet avenant prend en considération une prestation supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°3 - Tranche optionnelle 2 au marché de couverture au marché Restauration des toitures et de la voute lambrissée de l'église ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2018 de la commune.

Avenant à la convention d'adhésion – Conseil en Energie Partagé (CEP)

Présentation : Patrick TANGUY

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal l'objet de la convention et les missions attachées au Conseil en Energie Partagé. Les missions en CEP ont pour objet d'aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques.

L'agence de développement économique et d'urbanisme « Quimper Cornouaille Développement » (QCD) a pris l'initiative de mettre à disposition ce service de conseil en énergie pour les communes adhérentes à leurs actions.

Toutefois, par délibération concordantes, QCD et le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement du Finistère (SDEF) ont décidé de transférer la mission CEP au SDEF afin de placer sous un même pilotage de transition énergétiques.

Dans le cadre des missions CEP apportées aux communes, un avenant à la convention signée entre QCD et la commune doit être pris afin de prendre en compte la nouvelle entité qui délivrera ces missions.

Les conditions d'exécution techniques et financières du contrat demeurent inchangées.

Vu la convention d'adhésion au CEP jusqu'au 22 novembre 2019,

Vu le courrier du 21 juin sur le transfert de la mission CEP au Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement du Finistère,

Vu le courrier du 13 septembre 2018 sur l'arrivée de la mission de Conseil en Energie Partagé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le SDEF comme nouvelle entité en charge des missions CEP,
- Acte que le transfert sera effectif à la date de signature du Président du SDEF,
- Autorise le Maire à signer les avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention

Convention mutuelle de village - AXA

Présentation : Patrick TANGUY

Une convention a été signée à l'issue de la réunion publique du jeudi 13 septembre 2018 entre la mairie représenté par Monsieur le Maire, Patrick TANGUY et

Monsieur Pierre RICHARD, Inspecteur manager commercial représentant Axa France.

Cette convention présente les modalités de la convention (objet de la proposition, conditions accordées aux habitants de la commune, les actions demandées à la commune, l'engagement d'Axa, la durée de l'offre promotionnelle, etc.).

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver la signature de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature de la convention.

Prix des terrains communaux

Présentation : Patrick TANGUY

La cession de terrains à bâtir par un assujetti est, depuis la réforme intervenue en 2010, dans le champ d'application de la TVA : l'assujetti facture la TVA sur le prix de cession et déduit la TVA acquittée lors de l'acquisition.

L'article 268 du CGI prévoit une exception : la TVA s'applique sur la marge et non sur le prix total lors de « la livraison d'un terrain à bâtir » si l'acquisition initiale par le cédant n'a pas ouvert droit à déduction de la TVA. La loi pose le principe de la taxation sur la marge en l'absence de déduction lors de l'acquisition.

La doctrine administrative a précisé que la mise en œuvre du régime dérogatoire de la taxation sur la marge prévu à l'article 268 du CGI suppose nécessairement que le bien revendu soit identique au bien acquis quant à ses caractéristiques physiques et sa qualification juridique.

La Direction de la législation fiscale a confirmé que dès lors qu'un changement de qualification juridique et/ou de changement physique est intervenu avant la vente, telle une modification des superficies vendues par rapport à l'acte initial d'acquisition, la taxation doit se faire sur le prix de vente total en application des articles 266 et 267 du CGI alors même que l'acquisition initiale n'aurait pas ouvert droit à déduction.

Ainsi, une collectivité publique qui acquiert un terrain à bâtir et le revend en plusieurs lots après division ne pourrait pas être imposée sur sa seule marge. En effet, il y aurait un changement de ses caractéristiques physiques (les superficies vendues étant modifiées par rapport à l'acte d'acquisition) mais pas de changement dans sa qualification juridique (achat d'un terrain et revente d'un terrain) quand bien même l'acquisition n'a pas ouvert droit à déduction de la TVA.

Il convient donc d'établir un prix ventilé entre prix HT et TVA. Il est proposé à l'assemblée de maintenir un prix de 43€ TTC soit un prix HT de 35,83€.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le prix de 43€ TTC net vendeur.

Avenant Convention Certificat d'Urbanisme - Douarnenez

Présentation : Patrick TANGUY

Vu la convention entre la commune de Douarnenez et la commune de Le Juch concernant la mise à disposition du Service Urbanisme de la Commune de Douarnenez pour l'instruction des autorisations et accès relatifs à l'occupation du sol datant du 22 septembre 2016,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2016-35 concernant la mise à disposition du service d'urbanisme de la commune de Douarnenez,

Monsieur le Maire présente la convention de mise à disposition du service d'urbanisme de la commune de Douarnenez passé le 22 septembre 2016.

Considérant qu'il n'y a plus lieu de solliciter le service Urbanisme de Douarnenez pour la réalisation des certificats d'urbanisme dit « CU a », il est proposé de passer un avenant à la convention citée ci-dessus.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la suppression des Certificats d'Urbanisme « CU a » de la convention,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Rapport des adjoints

Yves TYMEN :

- Mise en place des chèvres des fossés

Isabelle KERVAREC par le biais de Patricia DELATTRE : rappel du repas des anciens et du besoin d'aide

Patrick TANGUY :

- Rappel du projet tutoré,
- Etat d'avancement sur le projet d'acquisition du ZAL et de la maison de Keroulas,
- Association des jardins partagés=> des personnes sont intéressées pour relancer le projet. Une rencontre se déroulera prochainement.
- Réunion publique pour le projet d'aménagement du centre-bourg et des entrées
- Spectacle du 8 et 9 décembre

Présentation de la liaison Salle Socioculturelle et plaine de loisirs

La municipalité organise le 16 novembre à 18h00, la présentation du projet de liaison douce entre la salle socioculturelle et la plaine de loisirs. Les nouveaux aménagements des entrées de bourg seront également présentés.

INFORMATIONS DIVERSES

Travaux - Demande d'autorisation



Excepté quelques rares exceptions, toute intervention visible sur votre propriété doit faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire. Ravalement, pose de velux, construction d'un abri de jardin, remplacement de menuiserie : tous ces travaux et plus largement tous les travaux modifiant l'aspect extérieur de votre maison nécessitent une déclaration préalable auprès de la mairie.

Le délai d'instruction pour une déclaration préalable est d'environ 1 mois (2 mois si soumis à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France).

Les formulaires de demande sont disponibles en mairie ou sur le site : service-public.fr

Permission de Voirie

Vous devez occuper temporairement le domaine public communal pour la pose d'un échafaudage, d'une benne à gravats, le stationnement d'un engin ou d'un camion de déménagement, il est nécessaire d'obtenir une autorisation de la mairie.



Les demandes sont à déposer 15 jours avant la date prévue des travaux. Les formulaires sont disponibles en mairie.

Élagage des arbres

Il est rappelé aux propriétaires des parcelles situées le long des voies communales, que les arbres, arbustes, branches qui avancent sur la voie communale doivent être élagués de manière régulière afin de ne pas compromettre la commodité et la sécurité de la circulation routière ou piétonnière. Ils ne doivent pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine public communal.



Les personnes intéressées par un groupement de commande peuvent se faire connaître auprès de Yves Tymen, adjoint aux travaux, afin d'étudier l'intérêt et la faisabilité. Contacter la mairie qui centralisera les demandes : 02 98 74 71 50.

Containers Semi-enterrés au Lounay

Douarnenez communauté poursuit l'installation de conteneurs semi-enterrés sur les communes rurales. Sur la commune du Juch, de nouveaux conteneurs ont été installés à Stalas.



Les couleurs de repérage pour le tri des déchets sont les mêmes que celles retenues pour la collecte en conteneurs sur roues. Jaune pour les emballages et le papier à recycler, gris pour les ordures ménagères à incinérer. Les conteneurs semi-enterrés offrent de nombreux avantages : réduire les mauvaises odeurs et les nuisances sonores, faciliter l'entretien et le nettoyage, diminuer les risques de vandalisme, gain de place.

Tout dépôt à proximité de ces conteneurs est interdit.

Par ailleurs, plus besoin de sacs jaunes pour les personnes utilisant ces conteneurs pour les produits à recycler, mais un sac à conserver. Les sacs peuvent être récupérés auprès de l'accueil de Douarnenez Communauté.

Octobre Rose

Se faire dépister, c'est avoir la chance d'être régulièrement informée et rassurée sur son état de santé. C'est aussi la possibilité d'être soignée vite et efficacement si une anomalie est détectée.

Si plus de 60% (en 2017) des finistériennes, concernées par le dispositif national du Dépistage Organisé du cancer du sein, répondent aux invitations, à réaliser un bilan mammographie, qui leur sont personnellement envoyée par l'ADEC 29 (agrée par le Ministère de la Santé, tel : 02 98 33 85 10, adec29@gmail.com), c'est donc plus de 35% d'entre elles qui n'ont pas encore saisi l'opportunité de bénéficier de ce moyen efficace et pris en charge à 100%, de Prévention de leur Santé ! Il est démontré en effet que ce dispositif permet dans la très grande majorité des cas, de détecter la maladie à un stade débutant, améliorant ainsi grandement le pronostic tout en préservant la qualité de vie et la féminité. (+ d'infos sur le site www.e-cancer.fr de l'INCA/ Institut National du cancer).

Pourquoi ? : Le cancer se développe en silence. Le Dépistage rend possible un diagnostic précoce, - avant l'apparition de tout symptôme. UN CANCER DU SEIN DEPISTE TOT EST GUERI 9 X SUR 10. Cette maladie touche une femme sur huit.

Comment ? : TOUS LES DEUX ANS, LA MAMMOGRAPHIE (radiographie des seins), sur du matériel de dernière génération contrôlé tous les 6 mois, avec le privilège de la DOUBLE LECTURE des clichés réalisée par un radiologue agréé ADEC 29, spécialement formé.



Pour qui ? : TOUTES les FEMMES de 50 à 74 ANS.

Se faire dépister, un geste essentiel !

*Lakaat diskoachañ ar c'hriñoù-bev,
ur jestr pouezus-kaer !...*

La Ligue contre le Cancer-comité départemental 29 soutient le Dépistage Organisé

Conseil Architectural



Le CAUE du Finistère organise sur l'ensemble du département des permanences architecturales à l'attention des particuliers. Nous nous mettons à leur disposition pour toute demande de conseil en matière d'architecture et d'urbanisme.

7 lieux de permanences sont identifiés pour rendre le conseil plus accessible.

Renseignements (Quimper) : 02 98 98 69 15

Déclaration Ruches 2018

Démarches sur le site :

mesdemarches.agriculture.gouv.fr



LA TROUPE MUSICALE "SI ÇA VOUS CHANTE"

PRÉSENTE

NOTRE DAME DE PARIS

D'APRÈS LA COMÉDIE MUSICALE DE LUC PLAMONDON ET RICHARD COCCIANTE

Adaptation et mise en
scène / coach vocal :

Corinne MOIGN

Arrangements musicaux :

Dominique ROBINEAU

Décors :

Joseph LE MASSON

Klervi BOURSEUL

DATES EXCEPTIONNELLES!

8 & 9 DÉCEMBRE 2018

SALLE SOCIO-CULTURELLE LE JUCH (29)

RÉSERVATION CONSEILLÉE AU 02 98 74 71 50

20h30 le samedi // 15h30 le dimanche - TARIFS // Adultes : 8 € // Enfants de 6 à 12 ans : 2 € // - de 6 ans : gratuit (sur les genoux)

Skoaz ouzh skoaz

Épaulé contre épaulé

POUR ENSEMBLE POUR SAUVEGARDE LE PATRIMOINE BRETON

